

La Tournette: randonnée offrant un superbe panorama dans le Massif des Bornes sur le lac d'Annecy et le Mont Blanc.



Randonnée n°12880

Durée :	6h45	Difficulté :	Difficile
Distance :	11.47km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	1444m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	1444m	Régions :	Alpes, Aravis et Bornes
Point haut :	2329m	Commune :	Montmin (74210)
Point bas :	1225m		

Description

(D/A) Le point de départ se situe au Parking des Prés ronds (près du col de la Forclaz).

Du parking, se diriger vers le col de l'Aulp, soit par la route carrossable (certains véhicules y accèdent), soit par les raccourcis au milieu des prés (facilement reconnaissables car très empruntés).

(1) Du chalet de l'Aulp, un sentier s'élève dans le pré fortement incliné. On accède à la falaise de Pierre-Chatelard que le sentier contourne par la droite. Le passage est magnifique car vue sur le lac. On pénètre dans la cuvette où se trouve le refuge Bionay-Dufour. Celui ci est maintenant fermé. Bien dommage car j'y suis allé en 2005 et la vue sur Annecy en fin de soirée y était magnifique.

(2) Le sentier continue vers le pied de la paroi du Casset qu'il longe et surmonte à son extrémité sud. On change de direction pour aboutir au sommet de cette paroi. On passe au col de Varo puis on continue de monter en utilisant vires et ressauts. On monte petit à petit les barres rocheuses de la crête (passages équipés de cables). Pour accéder au "fauteuil" (couronnement rocheux de la montagne), il faut utiliser 2 échelles (gare au vertige). (3) Le sommet se présente comme un donjon érigé sur la crête finale. Vue à 360 sur le lac, Annecy, le massif du Mont Blanc, la pointe Percée.

Le retour se fait par le chemin inverse(D/A)

Informations pratiques

Point d'eau au col de l'Aulp.

A proximité

Visite d'Annecy et du col de la Forclaz.

Quand vous serez à Annecy au bord du lac, vous apercevez la Tournette qui est le plus haut sommet autour du lac.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-tournette/>

Points de passages

D/A

N 45.821642° / E 6.263346° - alt. 1225m - km 0

1 - Chalet de l'Aulp

N 45.83184° / E 6.263861° - alt. 1431m - km 1.85

2 Refuge de la Tournette

N 45.827923° / E 6.276456° - alt. 1745m - km 3.51

3 - La Tournette

N 45.826547° / E 6.28652° - alt. 2328m - km 5.72

D/A

N 45.821642° / E 6.263346° - alt. 1225m - km 11.47

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.